

5537-ANHEE, le 21 décembre 2006

A l'attention de Mesdames et Messieurs
les Conseillers Communaux

de et à 5537-ANHEE

OBJET : Point supplémentaire à l'ordre du jour établi par le Collège Echevinal le 13 décembre 2006. Annexe à la première convocation du Conseil Communal.

Madame la Conseillère Communale,
Monsieur le Conseiller Communal,

En vertu de l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et du règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil Communal en date du 29 juin 1995, nous ajoutons à l'ordre du jour de la séance publique du Conseil Communal du 28 décembre prochain, :

Après le point n°17 en séance publique :

**A la demande du groupe A.C. :
- information des conseillers communaux**

Le présent courrier fait partie intégrante de l'ordre du jour du Conseil Communal prévu le 28 décembre 2006.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère Communale, Monsieur le Conseiller Communal, nos salutations les plus distinguées.

Le Bourgmestre,

L. PIETTE